

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2010

(séance n° 19)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le lundi 12 avril 2010 à 20 heures en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (23 présents à 20h, 25 présents à 20h30, 2 personnes représentées, 1 personne absente) :

Présents : Dominique BONNET (Maire), Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Jean Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Gilbert BULABOIS (Adjoint), Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Joëlle DOLE, Christelle MORBOIS, Armande REYNAUD, Stéphane BONNOTTE, Hervé CORON, Stéphane MACLE, Jérémie SAILLARD, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Murielle ARGIENTO, Marie FLORES, Jean-François DHOTE (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Camille JEANNIN représenté par Jean-François GAILLARD
Annie PERRIER représentée par Andrée ROY

Absente : Mélanie LIEVAUX

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance par ordre alphabétique et demande ainsi à Madame Marie-Line LANG-JANOD si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Madame Marie-Line LANG-JANOD répond que oui.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son accord pour l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : le versement d'une subvention à Scène du Jura, une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel pour la Prévention de la délinquance et une demande de subvention pour la création d'un musée virtuel. L'Assemblée donne un avis favorable à l'ajout des 3 points supplémentaires.

Monsieur le Maire poursuit la séance.

1/ Compte Administratif 2009 Budget Général

Présentation du compte administratif par Monsieur le Maire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Atténuation de charges	013	83 330.05 €
Produits de services	70	177 234.49 €
Travaux en régie	72-042	69 767.31 €
Autres opérations d'ordre	042	206 089.82 €
Impôts et taxes	73	2 639 047.10 €
Dotations	74	1 331 437.81 €
Autres produits	75	597 025.31 €
Gains de change	76	0.00 €
Produits exceptionnels	77	60 155.54€
TOTAL		5 164 087.43 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Dépenses à caractère général	011	1 195 558.99 €
Frais de personnels	012	1 991 278.94 €
Autres charges de gestion courante	65	632 570.11 €
Charges financières	66	173 004.65 €
Charges exceptionnelles	67	62 769.97 €
Amortissements 042	68	174 356.30 €
Autres opérations d'ordre	042	241 200.54 €
Dépenses imprévues	022	0 €
Virement en investissement (pour mémoire)	023	1 171 750.82 €
TOTAL		4 470 739.50 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Virement de fonctionnement	001	1 171 750.82 € pour mémoire
Dotations, Fonds divers	10	1 114 538.03 €
Subventions d'Investissement	13	241 200.54 €
Opérations d'ordre chapitres 16-13-19-21	040	415 556.84 €
Emprunts, cautions étudiantes	16	11 208.51 €
Immobilisations corporelles	21	195.00 €
Avances sur commandes immos corporelles	23	3 083.11 €
Amortissements - 040	28	174 356.30 €
Ventes terrains	024	0 €
TOTAL		2 221 478.79 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Travaux en régie	21-040	69 767.31 €
Opérations d'ordre entre sections	13-19-040	206 119.82 €
Capital des emprunts	16	516 057.05 €
Cautions étudiantes	16	16 065.47 €
Frais d'études - logiciels	20	8 647.08 €
Immobilisations corporelles	21	434 570.85 €
Immobilisations en cours	23	1 021 648.17 €
TOTAL		2 276 685.75 €

Ce compte administratif fait apparaître le résultat suivant : (en K€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 164.08
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 470.74
RESULTAT N-1 (après couverture déficit investissement)	627.53
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 320.87
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 221.47
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 276.68
RESULTAT N-1	- 889.64
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 944.85
RESULTAT GLOBAL	376.02

Monsieur CHAILLON demande pourquoi il y a 214 000 € de crédits annulés au chapitre 21 ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit pour la plupart, des crédits relatifs à la rénovation de la gendarmerie qui ont été ôtés en DM2 puis reportés au BP car il n'y avait pas d'engagement signé permettant de les affecter en report de crédits.

Monsieur CHAILLON fait remarquer qu'en section de fonctionnement, les dépenses émises sont approximativement celles prévues. Toutefois, il note une augmentation des recettes de 10 000 € entre 2008 et 2009 et une augmentation des dépenses de 350 000 € (soit 8.5% du total de la section) entre 2008 et 2009. Il souhaite savoir à quoi correspondent ces hausses.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une progression sur les dépenses de personnels de 50 000 € par rapport à l'an dernier mais qu'il n'y a pas une si grande différence entre les dépenses de fonctionnement 2008 et 2009. Monsieur le Maire demande à Madame GROS-FUAND d'aller chercher le CA 2008 afin de vérifier les dires de Monsieur CHAILLON. Monsieur le Maire remarque ainsi, en comparant les sections de fonctionnement 2008 et 2009 :

- une augmentation des charges à caractère général à hauteur de 150 000 €,
- une augmentation des charges de personnels à hauteur de 48 000 €
- une augmentation des charges de gestion courantes à hauteur de 28 000 €
- une augmentation des opérations d'ordre à hauteur de 118 000 €
- une diminution des charges d'intérêt d'emprunt à hauteur de 90 000 €.

Monsieur le Maire conclut qu'il y a environ 250 000 € de plus entre 2008 et 2009 et pas 350 000 € comme l'annonçait Monsieur CHAILLON.

Il ajoute que pour lever toute ambiguïté, il fera établir un comparatif des dépenses de fonctionnement 2008 et 2009 qu'il remettra aux conseillers municipaux pour le prochain conseil.

Monsieur CHAILLON pense qu'une augmentation des charges à caractère général à hauteur de 150 000 € représente une forte hausse et souhaite une démarche d'analyse analytique.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite également une explication sur cette augmentation après avoir établi le comparatif des charges à caractère général et remarqué qu'une facture de 30 000 € de 2008 avait été mandatée en 2009 pour la cité étudiante.

Monsieur MACLE et Monsieur AUBERT arrivent à 20h30.

2/ Compte Administratif Assainissement 2009

Présentation du compte administratif par Monsieur le Maire.

RECETTES D'EXPLOITATION	Chapitre	CA 2009
Produits de services	70	245 401.91 €
opérations d'ordre	042	41 820.46 €
Subvention d'exploitation	74	26 359.85 €
Autres produits	75	5 339.09 €
TOTAL		318 921.31 €

DEPENSES D'EXPLOITATION	Chapitre	CA 2009
Dépenses à caractère général	011	80 066.35 €
Frais de personnels	012	35 009.50 €
Charges financières	66	26 234.14 €
Amortissements 042	68	92 619.46 €
TOTAL		233 929.45 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'exploitation de 84 991.86 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Dotations, Fonds divers	10	323 250.81 €
Subventions d'Investissement	13	207 791.78 €
Opérations d'ordre amortissement	28-040	92 619.46 €
TOTAL		623 662.05 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Opérations d'ordre entre sections	13-040	41 820.46 €
Capital des emprunts	16	51 630.74 €
Immobilisations corporelles	21	45 766.89 €
Immobilisations en cours	23	7 255.00 €
TOTAL		146 473.09 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de 477 188.96 €.

Monsieur CHAILLON pense que l'encaissement de 110 000 € de plus que l'on ne dépense, rend la facture difficile à supporter pour les polinois. Il admet que les polinois avancent de l'argent pour les travaux futurs mais se demande si cela leur appartient de payer ?

Monsieur le Maire répond qu'un grand programme de travaux d'assainissement aura lieu en 2010 ; il rappelle que le transit de la zone industrielle a déjà été refait mais que celui reliant Euroserum à la zone, mesurant plus d'un kilomètre, est défectueux : or, un tiers des égouts de la ville sont déversés sur ce transit si bien qu'il est nécessaire d'en terminer la réparation rapidement. Ainsi, les 3 km de transit allant à la station seront neufs.

Monsieur CHAILLON demande si la Ville va réaliser un emprunt pour la réfection de ce transit ?

Monsieur le Maire répond que oui, que 500 000 € seront nécessaires pour ce transit et différents autres travaux dans plusieurs quartiers.

3/ Compte Administratif 2009 Forêt

Présentation du compte administratif par Monsieur le Maire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Produits de services	70	350 892.12 €
Produits exceptionnels	77	5 994.28 €
TOTAL		356 886.40 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Dépenses à caractère général	011	90 368.22 €
Frais de personnels	012	36 562.47 €
Autres charges de gestion courante	65	256 706.64 €
Charges financières	66	349.14 €
Amortissements 042	67-68-040	4582.55 €
TOTAL		388 659.02 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de - 31 772.62 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Dotations, Fonds divers	10	52 194.33 €
Subventions d'Investissement	13	6 932.80 €
Opérations d'ordre et amortissement	19-21-28-040	4582.55 €
TOTAL		63 709.68 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Capital des emprunts	16	4 049.17 €
Immobilisations corporelles	21	67 410.00 €
TOTAL		71 459.17 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de - 7749.49€.

Monsieur CHAILLON demande quelle est la part de diminution des ventes de bois liée à la chute des cours et des volumes ?

Monsieur BULABOIS répond que deux coupes n'ont pas été vendues afin d'éviter un prix de vente trop faible et que le cours du chêne a chuté de 35 % en 2009. Toutefois, les cours du bois remontent en 2010, la Ville a fait une bonne vente à Champagnole la semaine dernière avec une recette de 260 000 €. Nos lots ont reçu de nombreuses offres d'achat de la part des professionnels du bois.

Monsieur CHAILLON demande si le nombre de m³ vendu en 2009 est inférieur au nombre vendu en 2008 ?

Monsieur BULABOIS répond que oui. Le plan d'aménagement forestier datant de 2005 prévoit une vente de 11 353 m³ en moyenne annuelle et la ville a vendu 11 379 m³ réellement. Nous suivons le même schéma concernant les surfaces de régénération.

Monsieur CHAILLON souhaite que les informations relatives à la forêt soient données de manière détaillées, comme cela est fait pour le budget.

Monsieur le Maire répond qu'à l'instar de ce qui sera fait pour le budget, il établira un comparatif entre 2008 et 2009 sur les volumes de bois vendus et les surfaces de régénération, pour le prochain conseil.

4/ Compte Administratif 2009 Lotissement 2^{ème} tranche

Présentation du compte administratif par Monsieur le Maire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Opérations d'ordre	042	368 974.78 €
Opérations d'ordre	043	10 490.04 €
Charges financières	66	10 490.04 €
TOTAL		379 464.82€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Dépenses à caractère général	011	0 €
Opérations d'ordre	042	358 483.74 €
Opérations d'ordre	043	10 490.04 €
TOTAL		379 463.82 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 1 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Opérations d'ordre	040	358 483.74 €
TOTAL		358 483.74 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Capital des emprunts	16	84 671.60 €
Opérations d'ordre	040	368 974.78 €
TOTAL		453 646.38 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de - 95 162,64 €.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de ventes de terrains en 2009 mais que trois compromis de ventes sont signés pour 2010.

5/ Compte Administratif 2009 Lotissement 3^{ème} tranche

Présentation du compte administratif par Monsieur le Maire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Opérations d'ordre	042	37 666.65 €
TOTAL		37 666.65 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	CA 2009
Dépenses à caractère général	011	10.40 €
Opérations d'ordre	042	37 656.25 €
TOTAL		37 666.65 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 0 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Opérations d'ordre	040	37 656.25 €
TOTAL		37 666.65 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Chapitre	CA 2009
Opérations d'ordre	040	37 666.65 €
TOTAL		37 666.65 €

Ce compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement de - 10.40 €.

Pour le vote des différents comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle conformément au Code général des collectivités territoriales. Les comptes administratifs sont mis aux voix par Monsieur Jean-François GAILLARD :

- * CA budget général : 6 contre, 19 pour : adopté à la majorité des voix
- * CA assainissement : 6 contre, 19 pour : adopté à la majorité des voix
- * CA forêt : 6 abstentions, 19 pour : adopté à la majorité des voix
- * CA lotissement 2^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix
- * CA lotissement 3^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix

6/ Comptes de Gestion 2009

Monsieur le Maire explique que les comptes de gestion, tenus par le comptable public, sont conformes en écritures, aux comptes administratifs.

Monsieur le Maire met aux voix les différents comptes de gestion : 1 non participation au vote (Jérémy Saillard), 26 pour : adopté à l'unanimité des voix pour tous les comptes de gestion.

7/ Affectation des résultats 2009 sur les différents budgets

Présentation de la note par Monsieur le Maire.

A) Budgets Annexes

Budget Assainissement	Résultat fin 2008	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2009	Résultat de clôture
Investissement	-323 250.81		477 188.96	153 938.15
Exploitation	451 765.14	-323 250.81	84 991.86	213 506.19

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- Le solde du résultat d'investissement, soit 153 938.15 € sera repris au budget primitif 2010 au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 213 506.19 € sera repris au budget primitif 2010 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Forêt	Résultat fin 2008	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2009	Résultat de clôture
Investissement	- 52 194.33		- 7749.49	-59 943.82
Fonctionnement	324 093.39	- 52 194.33	- 31 772.62	240 126.44

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :

- 59 943.82 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2009.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 180 182.62 €, sera repris au budget primitif 2010 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 2^{ème} tranche	Résultat fin 2008	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2009	Résultat de clôture
Investissement	- 94 251.07 €		- 95 162,64 €	- 189 413,71 €
Fonctionnement	167 223.14 €	-	1,00 €	167 224.14 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- - 189 413,71 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 167 224.14 €, sera repris au budget primitif 2010 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 3^{ème} tranche	Résultat 2008	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2009	Résultat de clôture
Investissement	- 37 656.25	-	-10.40	-37 666.65
Fonctionnement	87 895.86	-	0	87 895.86

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- -37 666.65 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement)
- Le résultat de fonctionnement, soit 87 895.86 €, sera repris au budget primitif 2010 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

B) Budget Général

Budget Général	Résultat fin 2008	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2009	Résultat de clôture
Investissement	- 889 645.87 €		- 55 206.96 €	- 944852.83 €
Fonctionnement	1 517 171.18 €	- 889 645.87 €	693 347.93 €	1 320 873.24 €

Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 944 852.83 en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2009.
- La différence de 376 020.41 € sera reprise au budget primitif 2010 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 2 avril 2010, a donné un avis favorable sur l'ensemble des affectations.

Sans remarque de l'Assemblée, Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

8/ Fiscalité 2010

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération en date du 30/03/2009, le Conseil Municipal a conservé les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2009 ainsi qu'il suit :

Le montant du produit de la fiscalité prévisionnelle 2009 s'élevait ainsi à 1 531 367 €.

- ✚ Taxe d'habitation : 11,47 % x 3 839 436 (base) = 440 383.31 €
- ✚ Foncier Bâti : 21,92 % x 4 760 842 (base) = 1 043 576.57 €
- ✚ Foncier Non Bâti : 32.39 % x 146 366 (base) = 47 407.95 €

Le montant du produit de la fiscalité reçu réellement en 2009 s'est élevé à 1 546 839 €.

Le produit fiscal à taux constants pour l'année 2010 figurant sur l'état 1259 MI, ainsi que les allocations compensatrices de l'Etat au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle se répartissent comme suit :

- Produit de la fiscalité locale = 1 569 900 €
- Allocations compensatrices Etat = 92 108 €

dont :

- ✚ Taxe d'habitation : 459 029 €
- ✚ Foncier Bâti : 1 062 901 €
- ✚ Foncier Non Bâti : 47 970 €

✚ Taxe Professionnelle : 0 € du fait du passage en TPU au niveau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au 1^{er} janvier 2005.

Une attribution de compensation est reversée à la Ville par la Communauté de Communes : elle est égale au produit de la TP augmenté de certaines compensations perçues par la Commune en 2005, majoré des rôles supplémentaires dont sont déduits :

- ✚ les charges des services transférés
- ✚ la fiscalité additionnelle votée par la communauté de communes en 2005
- ✚ les compensations perçues par la communauté de communes en 2005 au titre des exonérations de taxes foncières ou taxes d'habitation
- ✚ les reversements de fiscalité prévus au titre de la loi du 10/01/80

L'attribution de compensation a été arrêtée à 943 521.66 € par décision du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008.

Il est proposé au Conseil :

* **soit d'augmenter la fiscalité directe locale en 2010 de 1%** par rapport à l'année dernière : les nouveaux taux seraient les suivants :

✚ Taxe d'habitation :	11.58 %	(4 002 000 x 11.58% = 463 431.60 €)
✚ Foncier Bâti :	22.14%	(4 849 000 x 22.14% = 1 073 568.60 €)
✚ Foncier Non Bâti :	32.71%	(148 100 x 32.71% = 48 443.51 €)

Le montant du produit de la fiscalité 2010 s'élèverait ainsi à 1 585 443.71 €.

* **soit de maintenir les taux actuels.**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générale », réunie le 16 mars 2010, a donné un avis favorable pour une augmentation de 1 % de la fiscalité

Monsieur SAILLARD explique qu'il s'abstiendra sur cette proposition d'augmentation du fait de l'augmentation régulière des bases fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que la hausse des bases ne couvre pas la hausse des charges de personnels.

Monsieur SAILLARD suggère de faire des économies sur les charges de personnels.

Monsieur le Maire répond qu'il serait peut être possible de ne pas remplacer les personnels absents.

Mademoiselle LAMBERT ajoute qu'il y a certains services, notamment dans les milieux scolaires et enfance, où il est obligatoire de remplacer les personnels absents.

Monsieur CHAILLON remarque que malgré l'absence d'emprunt en 2008 et 2009 et l'absence de hausse de la fiscalité, la Ville a dégagé un excédent de fonctionnement. Pour 2010, Monsieur CHAILLON est favorable au recourt à l'emprunt prévu au budget général et à l'augmentation de 1 % de fiscalité qui rapportera 15 000 €. Il explique que globalement, le montant de la fiscalité perçue en 2009 a augmenté de 5.41 % par rapport à l'année précédente (du fait de l'augmentation des bases) et qu'en 2010, le produit de la fiscalité augmenterait de 2.87 % par rapport à 2009 (4.2 % pour le produit de TH, 1.85% pour le produit de TFB et 1.18 % pour le produit de TFNB) : cette augmentation de produit repose en grande partie sur les ménages ce qui est paradoxal pour Monsieur CHAILLON qui ne comprend pas pourquoi la compensation de taxe professionnelle perçue par la CCCG resterait quant à elle, fixe en 2010. Il pense qu'une recette fiscale de 15 000 €, même si elle est symbolique pour le budget de la ville de Poligny, n'est pas nécessaire car les finances de la ville sont saines avec un endettement faible.

Monsieur le Maire répond que la hausse du produit de TH est due en grande partie à l'instauration en 2008, d'une TH sur les logements vacants, taxe perçue en 2009. De plus, chaque année, la CCID se réunie pour examiner environ 150 dossiers pour lesquels un permis de construire ou une déclaration de travaux ont été déposés et recalcule les bases locatives (sous estimées depuis plus de 30 ans avec une valeur de 1974) : Il se peut que certaines personnes voient leurs bases augmenter de 20 à 25 %. Cela engendre également une hausse du produit de TH. Concernant la hausse des charges à caractère général, Monsieur le Maire explique que certaines dépenses ne sont pas maîtrisables comme par exemple la hausse des tarifs de combustibles (augmentation annoncée de 9 % du prix du gaz en 2010).

Monsieur le Maire met aux voix : 16 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions, adopté à la majorité des voix.

9/ Budget Primitif 2010 Budget Général

Présentation de la note par Madame Christine GRILLOT

Recettes de fonctionnement

CHAP	ART	désignation	BP 2010
chap 013 atténuation de charges			50 500,00
	6419	rembt risques statutaires dexia	27 000,00
	6419	remboursement rémunérat° IJ CPAM	10 000,00
	6419	remboursement service minimum écoles	1 000,00
	6419	convention SDIS pour mise à disposition SPV	2 500,00
	6419	congé paternité	0,00
	6419	CDG mandats syndicaux	400,00
	6419	Ct AVENIR	9 600,00
chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses			184 450,00
	70311	concessions cimetières	4 500,00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	9 700,00
	7062	redevances services à caractère culturel	0,00
	70631	redevances services à caractère sportif	22 900,00
	7066	redevances à caractère social (crèche)	42 000,00
	7067	redevances periscolaire (cantine, garderie)	39 000,00
	70688	autres prest.de service (photocopies,,)	250,00
	7083	locat° diverses (salle des fêtes-téléalarme, matériel, chapiteaux)	5 300,00
	70848	autres organismes : refacturation services partagés à la CCCG	37 200,00
	70878	rembt par autres redevables	20 200,00
	7088	autres prodts activ annexe (rembt divers)	3 400,00
chap 72 travaux en régie			90 000,00
	042 -722	immob corporelles : travaux en régie	90 000,00
chap 73 impôts et taxes			2 677 616,00
			1 585
	7311	contributions directes (centimes)	444,00
	7321	attribution de compensation	943 522,00
	7336	droits de place	18 600,00
	7351	taxe sur l'électricité	86 000,00
	7353	redevances des mines	0,00
	7363	impôts sur les spectacles	50,00
	7381	taxe additionnelle dts de mutation	44 000,00
chap 74 dotations et participations			1 335 784,00
	7411	DGF	729 538,00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction (perequation)	138 277,00
	74127	dotation nationale de péréquation	17 761,00
	745	DSI	0,00
	746	DGD assurances	300,00
	74718	subvention état : RAM / élections	9 900,00
	7472	subventions région	
	7473	subventions département CSecours + sal directrice crèche	32 600,00
	7474	subventions communes (écoles,équipt sportifs,archives)	55 800,00
	7477	subventions européennes :leader musée	7 800,00
	7478	subv °autres organismes (MSA, CT enfance, Ct tps libre, PSU,,)	242 000,00

	74831	FNTP	
	74832	FDTP	8 000,00
	74833	compensation de TP par Etat	16 213,00
	74834	compensation de TF par Etat	27 797,00
	74835	compensation d'exonération de TH	48 098,00
	74837	fonds national de péréquation	
	7488	autres participations	1 700,00
chap 75 autres produits de gestion courante			645 118,70
	752	revenus des immeubles(garages, SDF, cité u, appart,gendarmerie)	318 890,00
	7551	reversement budget à caractère administratif (forêt)	322 828,70
	758	produits divers de gestion courante(charges SDF)	3 400,00
chap 76 produits financiers			0,00
	766	gain de change	
chap 77 produits exceptionnels			20 059,47
	7713	libéralités reçues	
	773	mandat annulé sur exercice antérieur	
	775	produits des cessions d'immobilisations	17 644,00
	0 42 776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	415,47
	7788	prods exceptionnels divers Y COMPRIS INDEM SINISTRE	2 000,00
chap 78 reprises sur amortissements et provisions			0,00
	7811	reprise sur amortissement des immobilisation	
	0 02	reprise excédent N-1	376 020,41
			5 379
		TOTAUX	548,58

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		désignation	BP 2010
chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61 et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)			1 086 498,00
0 11 / 60	60611	eau et assainissement	62 000,00
	60612	énergie électricité	140 000,00
	60621	combustibles	125 000,00
	60622	carburants	24 000,00
	60623	alimentation	36 300,00
	60624	prods de traitement	800,00
	60628	autres fournitures non stockées	1 180,00
	60631	fournitures d'entretien	7 100,00
	60632	fournitures de petits équipements	33 900,00
	60633	fournitures de voirie	3 000,00
	60636	vêtements de travail	5 550,00
	6064	fournitures administratives	14 300,00
	6067	fournitures scolaires	22 752,00
	6068	autres matières et fournitures	95 650,00
0 11 / 61	611	contrats de prestation de services (ALCG, package HDR, musique écoles)	29 410,00
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	102 600,00

	6135	locations mobilières(photocopieurs, nacelles,mach affranchir)	20 700,00
	614	charges locatives (copropriété travot et grande rue)	3 500,00
	61521	entretien terrains	4 000,00
	61522	entretien de bâtiments	7 000,00
	61523	entretien de voies et réseaux	19 000,00
	61551	entretien de matériel roulant	12 500,00
	61558	entretien autre biens mobiliers (extincteurs, copieurs,portes autom, panneau sport)	18 500,00
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	19 470,00
	616	primes d'assurance	41 209,00
	6182	doc générale et technique	8 350,00
	6184	versements à des organismes de format°	3 350,00
	6185	frais de colloque	700,00
	6188	autres frais	3 900,00
	6225	indemnités du comptable	1 560,00
011 / 62	6226	honoraires	2 200,00
	6228	rémunérations diverses (instit, spectacles, stagiaires)	4 550,00
	6231	annonces et insertions	5 760,00
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	42 850,00
	6236	catalogues et imprimés	14 300,00
	6237	publication	840,00
	6241	transport de biens	0,00
	6247	transport collectifs	1 400,00
	6248	transports divers	50,00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	1 150,00
	6257	réceptions (non locales)	700,00
	6261	frais d'affranchissement	8 000,00
	6262	frais de telecom	25 000,00
	627	frais bancaires	
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	10 297,00
	6282	frais de gardiennage	500,00
	62848	redevances autres prestations	
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	2 620,00
	6288	autres services (nettoyages draps, développemt photos, sécu routière..)	19 300,00
011/ 63 impôts, taxes	63512	taxes foncières	79 100,00
	6355	taxes et impôts sur véhicules	600,00
	6358	autres droits (redevance télé)	
	637	autres impôts et taxes (cotis° additionnelle Opac)	
chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)			2 023 740,00
	6218	personnels extérieurs (stagiaires)	540,00
	6332	cotisation patronale FNAL	3 700,00
	6333	participat° à la formation professionnelle	
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	35 000,00
	6338	autres taxes	3 700,00
	64111	TB Indiciaire titulaires	1 042 000,00
	64112	NBI + SFT des titulaires	30 000,00
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	148 000,00
	64131	TB non titulaires	123 500,00
	64168	autres (brut des contrats aidés)	31 000,00
	6417	rémunérations apprentis	9 200,00

	6451	URSSAF patro TITU et NON TITU (maladie + alloc fam pr TIT et maladie+vieillesse+allo+ AT pr non tit)	240 000,00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	270 000,00
	6454	cotisation ASSEDIC	9 700,00
	6455	cotisat° assurance du personnel	53 000,00
	6456	FCSFT	2 000,00
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	400,00
	6458	FIPH	8 200,00
	6475	médecine du travail	7 700,00
	6478	autres charges	1 300,00
	64832	FCCPA	4 800,00
chap 65 autres charges de gestion courantes			720 637,54
	651	redevances pour concessions	650,00
	6521	déficit du budget lotissement 2ème tranche	83 624,93
	6531	indemnités des élus	87 000,00
	6532	frais de mission des élus	700,00
	6533	cotisat° retraite élus	4 900,00
	6535	format° des élus	2 000,00
	6536	frais de représentation du Maire	450,00
	65372	cotis alloc fin mandat	40,00
	654	pertes sur créances irrécouvrables	6 585,91
	6553	SDIS	178 123,43
	6554	groupemts de collectivités (orain - grozone)	2 965,00
	657362	versements au CCAS	21 000,00
	6574	subv° organismes dt privé	331 403,27
	658	charges diverses de gestion courante	1 195,00
chap 66 charges financières			152 197,82
	66111	intérêts des emprunts	156 000,00
	66112	ICNE	-3 802,18
	666	perte de change	
chap 67 charges exceptionnelles			0,00
	6711	intérêts moratoires	
	6712	amendes fiscales	
	6718	autres charges exceptio	
	673	titres annulés	
	042 - 675	valeur comptable des immobilisations cedées	
	042 - 676	différence sur réal° en invt	
	678	autres charges exceptio	
chap 042 / 68 dotation aux amortissements			214 000,00
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	214 000,00
	681	dotation amortissement provisions	
	0 22	dépenses imprévues	90 967,71
	0 23	viremt en investissement	1 091 507,51
TOTAL			5 379 548,58

Recettes d'investissement

CHAP	ART	désignation	BP 2010	RAR 2009	TOTAL
10 : dotations, fonds divers			1 191 614,83	0,00	1 191 614,83
	10222	FCTVA	228 000,00		228 000,00
	10223	TLE	18 762,00		18 762,00
	1068	affectation du résultat N-1	944 852,83		944 852,83
13 : subventions d'investissement			1 734 348,29	560 464,71	2 294 813,00
	1311	subv° Etat transférables	285 607,91		285 607,91
	1312	subv° Région transférable	133 921,57	29 361,71	163 283,28
	1313	subv° Départem	341 154,39		341 154,39
	1317	subv° européenne transférable			0,00
	1318	autres subv° transférables			0,00
	1321	subv° Etat non transférables	402 113,92	215 545,68	617 659,60
	1322	subv° Région non transférable	95 646,80	92 893,46	188 540,26
	1323	subv° Dept non transférable	374 560,70	154 188,14	528 748,84
	1325	subv° sur travx Sidec			0,00
	1327	subv° européenne sur équipement non transférable	229,00	22 699,47	22 928,47
	1328	autres sub d'équipemt non transférables	85 000,00		85 000,00
	1331	DGE équipement transférable			0,00
	1336	participat° pr voies et réseaux			0,00
	1341	DGE fonds affectés à l'équipement non transférables	10 714,00	41 229,25	51 943,25
	1342	Amendes de police		4 547,00	4 547,00
	1345	non réalisation d'aires de stationnement	5 400,00		5 400,00
	1381	sub invest Etat non transférables			0,00
	1382	autres sub non transférables Région			0,00
	1383	autres sub non transférables Dept			0,00
	1386	autres sub non transférables EPCI			0,00
	1388	autres sub non transférables :			0,00
16 : emprunts et dettes assimilés			715 000,00	0,00	715 000,00
0 40	1641	emprunts en euros	700 000,00		700 000,00
	165	dépôts et cautionnement	15 000,00		15 000,00
	1688	ICNE			0,00
19 : différence sur réalis° d'immo 0 40	192	plus value sur vte terrain	0,00	0,00	0,00
21 : immo corporelles			0,00	0,00	0,00
0 40	2111	terrain nus			0,00
0 40	2112	terrains de voirie			0,00
0 40	2118	autres terrains			0,00
	21318	autres bât publics			0,00
	2151	réseaux de voirie			0,00
	2158	autres matériel et outillage techniques			0,00
	2182	mat transport			0,00
	2184	meublier			0,00
	2188	autres immos			0,00
23 : immo en cours			0,00	0,00	0,00
	2313	rembt Socad suite à rupture convention			0,00

	2381	synd chemins			0,00
	2382	avances Sidec remboursées			0,00
040/ 28 : amortissement des immos	28188	amortissements	214 000,00		214 000,00
	0 21	virent de la section de fonctionnement	1 091 507,51		1 091 507,51
	0 24	produits des cessions d'immobilisations	78 413,11	267 645,78	346 058,89
	0 0 1	excédent d'investissement reporté			0,00
		TOTAUX	5 024 883,74	828 110,49	5 852 994,23

Dépenses d'investissement

chap	art	désignation	BP 2010	RAR 2009	TOTAL
	0 01	déficit d'investissement N-1	944 852,83		944 852,83
	0 20	dépenses imprévues	22 208,39		22 208,39
	10223	reversement de TLE perçue à tort			0,00
CHAP 13 subventions d'équipement			415,47	0,00	415,47
	1321	subventions versées à l'Etat			0,00
	1323	participation versée au Département			0,00
0 40	13911	amortissement des subventions état	18,00		18,00
	13912	amortissement des subventions région			0,00
0 40	13913	amortissement des subventions départem	397,47		397,47
					0,00
CHAP 16 emprunts et dettes assimilés			532 000,00	0,00	532 000,00
	1641	capital des emprunts	512 000,00		512 000,00
	1641	capital des emprunts remboursé par anticipation			0,00
	165	remboursemt de cautions	20 000,00		20 000,00
	16818	capital autres emprunts			0,00
	16875	dettes envers groupemt de collectivités			0,00
chap 19 différence sur réalisations d'immobilisations			0,00	0,00	0,00
	192-040	différence sur réalisations d'immo			0,00
chap 20 immobilisations incorporelles			85 945,61	48 618,10	134 563,71
	2031	frais d'études	33 000,00	48 618,10	81 618,10
	2042	fonds de concours	47 500,00		47 500,00
	205	concessions et droits similaires	5 445,61		5 445,61
chap 21 immobilisations corporelles			615 595,77	98 055,70	713 651,47
	2111	terrains nus	10 000,00	10 300,00	20 300,00
	2112	terrain de voirie			0,00
	2115	terrains bâtis		30 000,00	30 000,00
	2121	arbres			
	21311	constructions : hotel de ville	25 714,00	2 673,26	28 387,26
	21312	constructions : bât scolaires	20 900,00	29 527,62	50 427,62
	21316	aménagement du cimetière			0,00

	21318	constructions : autres bât publics	184 775,00	19 038,77	203 813,77
0 40	21318	travx en régie	90 000,00		90 000,00
	2132	immeuble de rapport			0,00
	2135	installations générales			0,00
	2138	autres constructions		430,56	430,56
	2151	réseaux de voirie	191 200,00		191 200,00
	2152	installations de voirie	10 676,00		10 676,00
	21531	réseaux d'adduction d'eau			0,00
	21533	réseaux câblés			0,00
	21534	réseaux d'électrification			0,00
	21538	autres réseaux			0,00
	21568	autres mat d'incendie (extincteurs)			0,00
	21571	matériel de voirie roulant			0,00
	21578	autre mat de voirie			0,00
	2158	autres mat et outillage			0,00
	2161	achat œuvre d'art			0,00
	2182	matériel de transport	13 000,00		13 000,00
	2183	matériel de bureau et informatique	9 477,91	56,02	9 533,93
	2184	meublier de bureau	5 254,28	1 821,45	7 075,73
	2188	autres immo corporelles	54 598,58	4 208,02	58 806,60
chap 23 immobilisations en cours			2 677 870,61	827 431,75	3 505 302,36
	231311	travaux bâtim hôtel de ville			0,00
	231312	travaux bâtim scolaires			0,00
	2313	travaux autres bâtim publics	2 630 294,61	827 431,75	3 457 726,36
	2315	installations techn sur immos en cours			0,00
	23151	travaux / réseaux de voirie			0,00
	231538	travaux / autres réseaux			0,00
	23161	restauration collections et œuvres d'art	47 576,00		47 576,00
	2318	autres immos corporelles			0,00
	2328	immos incorporelles en cours			0,00
	2381	avances travaux syndicats des chemins			0,00
	2382	avances sur travaux sidec			0,00
chap 28	28031-040	amortissement frais d'études années antérieures	0,00		0,00
		TOTAL	4 878 888,68	974 105,55	5 852 994,23

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générale », réunie le 2 avril 2010, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a environ 4.2 millions d'euros de dépenses d'investissement avec les restes à réaliser financés par 2.3 million d'euros de subventions représentant environ un taux moyen de 50 % de subventions.

Monsieur CHAILLON pense que le cinéma fait partie des projets fortement subventionnés et qu'il suffisait de penser à demander ces subventions.

Monsieur le Maire répond qu'il a fallu se battre auprès du Département et de la Région pour défendre le projet du cinéma et obtenir de fortes subventions et que cela ne fut pas un exercice facile.

Madame GRILLOT présente les grands investissements prévus pour l'année 2010 :

- la poursuite de la rénovation extérieure des Jacobins (tranche conditionnelle 2) 885 000 €
- une étude sur le devenir des Jacobins 30 000 €
- la réalisation du cinéma 1 059 000 €
- la maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la gendarmerie 43 000 €
- la maîtrise d'oeuvre pour la maison de santé 211 200 €
- les vestiaires du complexe sportif 157 000 €

- du matériel pour les écoles, la crèche et le SCR 16000 €
- du matériel pour les espaces verts 5 000 €
- une benne pour le cimetière 4342 €
- un podium d'animation 22 000 €
- la restauration du retable de la congrégation 46 000 €
- la restauration d'un tableau 1200 €
- la toiture de l'hôtel de ville 25 700 €
- les trottoirs route de Lons 37 000 €
- la réfection de la voirie 60 000 €.

Monsieur le Maire explique que l'orientation 2010 est la continuité des Jacobins, la réalisation d'un cinéma, les études relatives à la gendarmerie, à la maison de santé, aux vestiaires et au devenir des Jacobins.

Monsieur CHAILLON fait remarquer que le montant alloué à la réfection de la voirie est doublé par rapport à l'an dernier et demande si la Ville a réglé entièrement les factures en 2009 ?

Monsieur le Maire répond que l'enveloppe voirie a été entièrement consommée en 2009 mais il est tout à fait possible que certaines factures n'aient pas été réglées sur l'exercice comptable 2009.

Monsieur AUBERT demande si des efforts seront faits pour les trottoirs à proximité de la gare ?

Monsieur le Maire répond que non, qu'ont été programmés pour 2010, les trottoirs route de Lons.

Madame Andrée ROY fait remarquer qu'il y a de nombreux trous rue du chantier.

Monsieur le Maire répond que ces trous seront comblés au printemps car il n'est pas envisageable de reboucher des trous en période hivernale car cela ne tiendrait pas. Il ajoute qu'il sait également qu'il est nécessaire de refaire d'autres rues comme par exemple la rue de Versailles.

Monsieur CHAILLON dit qu'il a constaté une hausse de 172 000 € supplémentaire par rapport à l'an dernier, en matière de gestion des services. Il pense que cela est excessif.

Monsieur le Maire répond que la hausse des impôts est donc justifiée.

Monsieur CHAILLON réplique que les services à la population n'augmentent pas.

Monsieur le Maire rétorque que cela est faux, car les centres de loisirs ont été professionnalisés, le service commun de restauration a bénéficié d'un renfort de personnels. Cela a engendré une hausse de la fréquentation des enfants dans ces institutions. C'est également le cas du RAM.

Monsieur CHAILLON répond que les recettes de la CAF augmentent également.

Mademoiselle LAMBERT explique qu'au contraire, les recettes de la CAF diminuent sur les centres de loisirs et que la Ville ne perçoit pas de recettes de compensation pour l'augmentation de l'encadrement au SCR.

Monsieur CHAILLON pense que les recettes augmentent pour certains services.

10/ Budget Primitif 2010 Budget Assainissement

Présentation de la note : Madame Christine GRILLOT

DEPENSES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 10
chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621)			117 154,73
	6061	eau edf chauffage energie	28 000,00
	6062	produits de traitement	2 500,00
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00
	6068	autres fournitures	7 200,00
	611	contrat de sous traitance	18 000,00
	6135	location matériel	500,00
	615	entretien et réparation	8 000,00
	61551	entretien matériel roulant	5 000,00
	61558	entretien autres biens	28 000,00
	6156	maintenance	400,00

	616	primes d'assurance	2 000,00
	622	rému.intermédiaires et honoraires	5 500,00
	6228	divers	100,00
	6231	annonces et insertions	500,00
	6262	frais de telecom	300,00
	628	autres frais (analyses eaux)	7 654,73
	6288	autres frais divers	2 100,00
	6355	redevance FNADE	400,00
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			38 470,00
	633	cotisations CNFPT CDG FNAL	500,00
	6338	autres impôts, taxes et versements	70,00
	6410	rémunérations brutes	28 000,00
	6450	cotisations patro Urssaf+CNRACL+ATIACL+erapf+fnal+cnfpt+cdg	9 400,00
	648	cotisations FCPPA	500,00
chap 65 autres charges de gestion courantes			2,00
	658	charges de gestion courantes (arrondis TVA)	2,00
chap 66 charges financières			45 413,95
	66111	intérêts emprunts	45 500,00
	66112	ICNE 2009	-86,05
chap 68 dotations aux amortissements et provisions			93 281,78
	6811-042	amortissements	93 281,78
	0 22	dépenses imprévues	12 000,00
	0 0 2	résultat reporté N-1	
	0 23	viremt à la section d'investissemnt	250 930,19
		TOTAL	557 252,65

écart avec recettes 0,00

COMMUNE DE POLIGNY - BUDGET 2010

RECETTES D'EXPLOITATION - BUDGET ASSAINISSEMENT

	désignation	BP 10
70 produits des services, du domaine et ventes diverses		247 000,00
	7061 redevance assainissement	247 000,00
74 subvention d'exploitation		27 000,00
	741 primes d'épuration	27 000,00
chap 75 autres produits de gestion courante		21 000,00
	751 redevance, concessions	6 000,00
	redevance conventions rejets industriels	5 000,00
	redevance des non raccordés	10 000,00
	758 produits divers de gestion courante (arrondis TVA)	0,00
chap 76 produits financiers		0,00
	76 produits financiers	0,00
	766 gain de change	0,00
chap 77 produits exceptionnels		48 746,46
	777-040 quote part des subv° d'invest transférées au résultat	48 746,46
	0 0 2 reprise excédent N-1	213 506,19
	TOTAL	557 252,65

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 10	RAR 09	TOTAL
	0 03	déficit d'investissement N-1			0,00
	0 20	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
chap 13 : subventions d'investissement			48746,46	0,00	48 746,46
	1391-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	48 746,46		48 746,46
chap 16 : emprunts			55 000,00	0,00	55 000,00
	1641	CDC capital des emprunts	55 000,00		55 000,00
	1648	autres banques : capital emprunts			0,00
	1688	ICNE contrepassation n-1			0,00
chap 20 : concessions et droits similaires			0,00	0,00	0,00
	205	logiciels			
chap 21 : immobilisations corporelles			104 850,00	0,00	104 850,00
	2158	autres installations, matériels	5 850,00		5 850,00
	218	immobilisations Corporelles	99 000,00		99 000,00
chap 23 : immobilisations en cours			294 729,09	31 534,45	326 263,54
	2315	travx liés au diagnostic	57 300,00	31 534,45	88 834,45
	2315	immobilisations en cours	207 429,09		207 429,09
	2315	travx rue Versailles/vieil hopital	30 000,00		
TOTAL			508 325,55	31 534,45	539 860,00

écart recettes et dép 0,00

COMMUNE DE POLIGNY - BUDGET 2010

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAP	ART	désignation	BP 10	RAR 09	TOTAL
	1068	affectation résultat N-1			0,00
	0 0 1	solde d'investissement reporté	153 938,15		153 938,15
13	131	subvention d'équipement	26 349,95	15 359,93	41 709,88
16	164	emprunts			0,00
	1688	ICNE			0,00
28		amortissements immos corporelles	93 281,78	0,00	93 281,78
	2813-040	amortissements immos corporelles	22 160,00		22 160,00
	28156-040	amortissements immos corporelles	57 537,00		57 537,00
	28158-040	amortissements immos corporelles	1 870,00		1 870,00
	2818-040	amortissements immos corporelles	11 714,78		11 714,78
	28182-040	amortissements immos corporelles			0,00
	0 21	viremt de la section de fonctionnemt	250 930,19		250 930,19
TOTAUX			524 500,07	15 359,93	539 860,00

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 2 avril 2010, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur CHAILLON demande s'il y aura un emprunt contracté en 2010 sur le budget assainissement ?

Monsieur le Maire répond qu'un emprunt sera réalisé en 2011 car les gros travaux auront lieu fin 2010 - début 2011.

11/ Budget Primitif 2010 Budget Forêt

Présentation de la note : Madame Christine GRILLOT

Dépenses de fonctionnement

art		désignation	BP 2010
	0 22	dép imprévues	9 893,28
	0 23	viremt en investissement	123 919,80
chap 011 (chap 60, 61et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)			93 508,40
60	60612	edf	
	60628	autre fournitures non stockées	
	60632	fournit. Petits équipemts	500,00
	60636	vêtements de travail	200,00
	6068	autres matières et fournitures	500,00
61	611	contrats de prestations de serv (débardage, cubage)	16 000,00
	6135	location matériel	0,00
	61522	entretien de bâtiments	800,00
	61524	entretien de bois et forêts	25 438,40
	61551	entretien matériel roulant	1 000,00
	61558	entretien autres biens mob	500,00
	6156	frais de maintenance sidec	800,00
	616	primes d'assurance	1 000,00
	6182	doc générale et technique	50,00
62	6228	frais divers (montage dossiers par ONF)	600,00
	6231	annonces	400,00
	627	services bancaires et assimilés	20,00
	6281	concours divers (Cnes forest+éco-certification)	3 600,00
	6282	frais de gardiennage	42 000,00
	6288	autres services	100,00
chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)			39 510,00
63	6332	cotisation FNAL	70,00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	450,00
	6338	autres taxes	70,00
64	64111	rémunérat° ppales TB indiciaire brut	23 000,00
	64112	NBI SFT	900,00
	64118	autres indem	2 000,00
	64131	rémunération des personnels contractuels	
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	3 900,00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro	6 300,00
	6454	assedic	
	6455	cotisations assurance des personnels	2 700,00
	64832	FCCPA	120,00
chap 65 autres charges de gestion courantes			322 940,42
	6522	versement de l'excédent sur le budget principal	322 828,70
	654	admission en on valeur	106,72
65	658	arrondis de TVA	5,00
chap 66 charges financières			281,14
66	66111	intérêts des emprunts	281,14
chap 67 charges exceptionnelles			0,00
	673	titres annulés	
	675	valeur comptable des immobilisations cedées	

chap 68 dotations aux amortissements et provisions			4 783,56
68	6811-042	amortissement	4 783,56
		TOTAL	594 836,60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation			BP 2010
70 produits des services, du domaine et ventes diverses			414 653,98
	7022	Coupes de bois	400 000,00
	7023	menus prodts forestiers (houppiers)	7 000,00
	7025	taxe d'affouage	6 000,00
	7028	vente autres produits forestiers	
	7035	droits de chasse	935,00
	70388	autres redevances et recettes (ligne edf + ruches)	718,98
	7066	redevance de service à caractère social	
76 produits financiers			0,00
	765	escomptes obtenus	
77 produits exceptionnels			0,00
	775	produits des cessions d'immobilisations	
	776	différence sur réalisations reprises au résultat	
	7788	autres recettes	
	0 02	reprise excédent N-1	180 182,62
		TOTAUX	594 836,60

Dépenses d'investissement

ART	désignation	BP 2010	RAR 2009	TOTAL
		4 117,17	0,00	4 117,17
1672	Emprunts CST	4 117,17		4 117,17
		0,00	0,00	0,00
192	moins value s/ vente d'une immo			0,00
chap 21	immobibisations corporelles	79 073,58	58 515,31	137 588,89
2117	aménagement de bois forêt	79 073,58	58 515,31	137 588,89
2135	agencement et aménagements des constructions			0,00
2151	réseaux de voirie			0,00
2158	autres matériels et outillages			0,00
2188	autres immos corporelles			0,00
0 01	déficit d'investissement reporté	59 943,82		59 943,82
	TOTAL	143 134,57	58 515,31	201 649,88

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ART	désignation	BP 2010	RAR 2009	TOTAL
1068	affectation résultat 2009	59 943,82	0,00	59 943,82
0 21	virement de la section de fonctionnement	123 919,80		123 919,80
0 24	cessions de biens			
Chap 13	subvention d'investissement	13 002,70	0,00	13 002,70
1321	subvention equipmt non transférable : Etat	13 002,70		13 002,70

1323	subvent° equipemt non transférable : Départ			0,00
1327	subvent° equipemt non transférable : europe			0,00
Chap 16	emprunt en euros	0	0,00	0,00
Chap 28	amortissements des immobilisations corporelles	4 783,56	0	4 783,56
28158-040		1313,56		1 313,56
28182-040		2848		
28188-040		622,00		622,00
	TOTAUX	201 649,88	0,00	201 649,88

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 2 avril 2010, a donné un avis favorable sur ce dossier.

12/ Budget Primitif 2010 Budget Lotissement 2^{ème} tranche

Présentation de la note par Madame Christine GRILLOT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 10
6015 achat terrains	39 492,72
605 travaux	57 233,00
6611 intérêts d'emprunt	7 128,57
7133 variation des encours de prod de biens	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	368 974,78
0 02 déficit N-1	
0 23 virement en investissement	204 227,78
608-043 transfert de charges	7 128,57
TOTAL	684 185,42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 10
7015 ventes terrains	130 452,00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	295 755,78
7474 subvention communale d'équilibre	83 624,93
796-043	7 128,57
002 excédent reporté	167 224,14
TOTAL	684 185,42

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 10
1641 capital de l'emprunt	88 033,07
00 1 Résultat N-1	189 413,71
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	295 755,78
3555 terrains aménagés	
TOTAL	573 202,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 10
0 21 virement de la section de fonctionnemt	204 227,78
3355 stock initial terrains	
3555-040 annulation du stock initial terrains	368 974,78
0 01 excédent N-1	
TOTAUX	573 202,56

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 2 avril 2010, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur SAILLARD demande si la Ville, en fin de réalisation du lotissement 2^{ème} tranche, va être déficitaire ?

Monsieur le Maire répond que oui.

13/ Budget Primitif 2010 Budget Lotissement 3^{ème} tranche

Présentation de la note par Madame Christine GRILLOT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 10
art 6015 achats de terrains	38 595,67
art 605 travaux	5 700,00
art 608 charges diverses	5 933,54
7133-042 variation des encours de prod de biens	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	37 666,65
023 viremt en invest	
TOTAL	87 895,86

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

désignation	BP 10
002 excédent de fonctionnement reporté	87 895,86
7015 ventes terrains	0,00
7133 variations de stocks terrains aménagés	
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	
7474 subvention d'équilibre	
TOTAL	87 895,86

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 10
0 01 REPRISE DU DEFICIT 2009	37 666,65
3355-040 travaux en cours sur terrains aménagés	
3555 terrains aménagés	
TOTAL	37 666,65

RECETTES D'INVESTISSEMENT

désignation	BP 10
021 viremt de fonct	
3355-040 stock initial terrains	37 666,65
3555-040 annulation du stock initial terrains	
1641 emprunts	
TOTAUX	37 666,65

Madame GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 2 avril 2010, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix les différents budgets :

- * BP lotissement 2^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix
- * BP lotissement 3^{ème} tranche : adopté à l'unanimité des voix
- * BP forêt : adopté à l'unanimité des voix
- * BP assainissement : 6 contre, 20 voix pour : adopté à la majorité des voix
- * BP budget général : 6 abstentions, 20 voix pour : adopté à la majorité des voix

14/ Subventions aux associations sportives

Présentation de la note par Monsieur Jean-Jacques DE VETTOR

Le comité consultatif sport s'est réuni le samedi 3 avril 2010, afin de statuer sur les subventions sportives 2010.

Cette année, la ville de Poligny a la chance d'accueillir deux nouveaux sports fédérés, à savoir : la lutte et le moto club de la Croix du Dan.

Le club d'athlétisme n'a pas demandé de subvention cette année.

Une somme de 42 114 € a été répartie en fonction de nombreux critères (nombre de licences, nombre de déplacements, frais d'arbitrage, formation des encadrants, etc.).

Une somme de 24 000 € est proposée à Poligny Jura Basket Comté au titre de la communication.

Une somme de 3 000 € est proposée pour le Triangle d'Or Sportif au titre du meeting International du 6 juin 2010.

Une somme de 175 € est proposée pour le Club de Pétanque pour l'organisation du concours du « Grand Prix de la Ville ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à verser les subventions aux associations sportives.

Monsieur DE VETTOR explique que ce sont les traditionnelles subventions versées aux associations sportives réparties en fonction de critères relatifs aux nombre de licenciés, à l'arbitrage, aux nombre de déplacements, de moniteurs/éducateurs, avec une nouveauté, la subvention sollicitée par le moto club qui dispose d'une école sportive.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « sport », réunie le 3 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur CHAILLON demande si les 3 000 € habituellement attribués au TOS sont prévus cette année ?

Monsieur le Maire répond que oui, qu'il s'agit d'un oubli de présentation, qu'ils sont bien sûr proposés. Monsieur DE VETTOR ajoute que l'association n'a pas sollicitée de subvention de fonctionnement par honnêteté et que les 3 000 € proposés servent à l'organisation du meeting d'athlétisme en juin.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

15/ Subventions aux associations non sportives

Présentation de la note par Monsieur le Maire

	Voté en 2009	Demande 2010	Proposition	nbre adhérents Poligny	Nbre adhérents extérieurs
--	--------------	--------------	-------------	------------------------	---------------------------

subventions secteur scolaire

Sou des écoles publiques	1 800,00	1 800,00			
--------------------------	----------	----------	--	--	--

<i>Fonctionnement association</i>	900,00	900,00	900,00	15	9
<i>Soirée 13 Juillet</i>	900,00	900,00	900,00		
<i>classes de mer</i>	1 784,00		1 650,00	délib 19/3/10	
Coté cour FOLJ	2 800,00	2 800,00	2 800,00	non déterminé	7321
parents élèves St Louis	450,00	800,00	450,00	classe de mer 450 + fonctionnement 200	
parents élèves St Louis classe verte/découverte	200,00		570,00	délib 19/3/10	
école St Louis	26 093,16		26 000,00	provisoire à voter ulterieurement	
Séquanaise CLSH Jeunes	92 255,00		90 300,00	provisoire à voter ulterieurement	
Francais CLSH enfants	82 169,17		80 200,00	provisoire à voter ulterieurement	

S/S total 203 770,00

subventions secteur culturel

<i>SEQUANAISE</i>	5 200,00			56	59
<i>Théâtre</i>	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
<i>Fonctionnement sections culturelles</i>	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
Place des théâtres	1 000,00	1 500,00	1 000,00	10	40
Art Pol	500,00		0,00	pas de demande	
Association de sauvegarde du patrimoine	450,00	600,00	450,00	91	60
Les Jacobins	400,00	400,00	400,00	127	111
Amis des orgues du ht jura		800,00	0,00	non précisé	non précisé
La Montaine				53	61
<i>Fonctionnement association</i>	5 500,00	5 740,00	5 500,00		
<i>Renouvellement de matériel et tenues</i>	2 700,00	3 000,00	2 700,00		

S/S total 15 250,00

subventions diverses

Association du personnel de la ville	14 350,00	16 800,00	14 000,00	59	33
La Dame Verte	610,00	montant non précisé	610,00	28	4
ADIL Aide au logement	100,00	montant non précisé	100,00	119	11
Comité du concours de la résistance	60,00	montant non précisé	60,00	<i>pas d'adhérents</i>	<i>pas d'adhérents</i>
FNACA	150,00	150,00	150,00	83	91
Association des déportés, internés	150,00	150,00	150,00	14	24
Les Amis de Charcigny	610,00	610,00	610,00	33	1
Anciens Combatants du Canton de Poligny	150,00	150,00	150,00	15	8
SPA	113,98	1 096,77	1 096,77	non précisé	non précisé
Amicale des Sapeurs-Pompiers (vétérance)	732,50	732,50	732,50	34	11

Prévention routière	150,00	montant non précisé	150,00	17	11
amis de la fondation mémoire déportation	150,00	montant non précisé	150,00	5	47
ligue contre cancer	100,00	montant non précisé	100,00	non précisé	non précisé
Jeunes Sapeurs Pompiers	0,00	300,00	300,00	3	6

S/S total **18 359,27**

communication du Basket	24 000,00	montant non précisé	24 000,00		
grand prix de la ville de pétanque	175,00	175,00	175,00		

Total	261 554,27
--------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Madame ROY demande pourquoi il n'y a pas de subvention prévue pour Art Pol ?

Madame Cardon répond que la demande de subvention d'Art Pol a été reçue le matin même en mairie et qu'elle sera examinée au prochain conseil.

Madame ROY répond qu'apparemment il y a eu un souci dans l'adresse d'envoi des documents par la ville suite au changement de président et rappelle que les associations doivent communiquer leurs coordonnées en Mairie à chaque modification statutaire.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

16/ Contribution de la Commune pour le financement du Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Orain et de la Grozonne

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération en date du 25 février 2010, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement de l'Orain et de la Grozonne a fixé la contribution globale 2010 incombant à la Ville de Poligny à 2 965 €. Ce montant est supérieur de 10 % à celui de l'année 2009.

Cette contribution peut être financée de différentes façons :

- ✚ soit en votant les crédits nécessaires au titre des contributions directes qui seront directement recouverts par les services fiscaux ;
- ✚ soit en couvrant la dépense à l'aide de ressources générales (dans ce cas, un crédit doit être inscrit au budget primitif à l'article 6554) ;
- ✚ soit en recourant à une combinaison des deux moyens de paiement susvisés.

Il est proposé au Conseil de couvrir la dépense à l'aide des ressources générales et d'inscrire la dépense à l'article 6554 du budget primitif 2010.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur CHAILLON demande s'il est possible d'expliquer les différentes sortes de recouvrement de cette contribution ?

Monsieur BULABOIS répond qu'outre le fait de régler directement cette contribution par le biais d'un mandat administratif, il est également possible d'ajouter des centimes (impôts directs) qui seraient directement recouverts par le percepteur ou de combiner les deux possibilités.

Monsieur le Maire ajoute que les trois manières de recouvrer la contribution sont expliquées dans la note de synthèse.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

17/ Reconduction de l'adhésion au SIDEC dans le cadre du service mutualisé d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura qui a pour objectifs :

- ✚ la mise en place et l'installation de progiciels de gestion dans une logique de réduction des coûts ;
- ✚ un service public de proximité efficace grâce à la spécialisation et la mutualisation des compétences concernant leur utilisation : formation mutualisée, assistance centralisée, mises à jour techniques et réglementaires ;
- ✚ la prise en charge de la maintenance des matériels acquis par la collectivité sur les conseils éventuels du SIDEC selon la demande.

Il s'agit d'une mission optionnelle mise en œuvre pour toutes les collectivités et établissements publics souhaitant adhérer spécifiquement pour cette action et la développer en commun avec le SIDEC. Elle est financée par la mise en place d'une grille de contribution budgétaire annuelle non soumise à TVA permettant à chacun des adhérents à ce service mutualisé de participer en fonction :

- ✚ de l'importance démographique des collectivités, soit **0.67 €/habitant pour 2010** (pour mémoire : 0.60 € pour 2009) ;
- ✚ de la mutualisation des coûts d'assistance, de mise à niveau, d'accompagnement sur le terrain pour les 3 082 applications (3 077 applications en 2009) réellement coordonnées par le SIDEC, soit **207 € par application** (pour mémoire 184 € par application en 2009) ;
- ✚ du coefficient de réduction correspondant au nombre d'années d'adhésion initiale (abattement de 30 % pour Poligny).

Ainsi, la cotisation 2010 pour la Ville de Poligny représente 4 315.93 €, sans application de TVA. (pour mémoire, la cotisation 2009 représentait 3 878.80 €).

Le Conseil Municipal doit :

- Approuver la reconduction de l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'Informatique De Gestion informatique avec le logiciel WMAGNUS pour les collectivités et établissements publics du Jura.
- Approuver les conditions financières susvisées, soit la somme de **4 315.93 €**, sans application de TVA, pour l'année 2010.
- Indiquer que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets de la collectivité (art 6156) pour l'année 2010.
- Autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire fait remarquer une forte augmentation de cette cotisation de l'ordre de 11 % par rapport à l'an dernier.

Monsieur SAILLARD pense que du fait que la Ville soit adhérente au SIDEC, elle a un pouvoir de décision sur la hausse de cette cotisation.

Monsieur le Maire répond que sur les 106 délégués, seuls 3 appartiennent au canton de Poligny.

Monsieur DE VETTOR dit qu'en tant que délégué polinois au SIDEDEC, il demandera pourquoi une telle hausse est prévue par le SIDEDEC. Il ajoute que contrairement aux 105 autres délégués, il n'assiste jamais au déjeuner qui suit les réunions.

Monsieur le Maire précise que la Ville a souvent recours aux techniciens informatiques du SIDEDEC, que le SIDEDEC a aidé la Ville dans le dossier des courants faibles du lotissement, et fait actuellement une étude sur les consommations téléphoniques et internet.

Monsieur SAILLARD ajoute que ce n'est pas tant l'augmentation qui est importante mais le pourcentage de hausse : il pense que l'on devrait examiner les salaires des personnels de plus près.

Monsieur GAILLARD fait remarquer qu'en comparaison, le SDIS n'a pas augmenté ses cotisations au niveau départemental, elle a même diminué de 2 % pour Poligny représentant un gain de 3500 €.

Monsieur le Maire met aux voix : 13 voix pour et 13 abstentions : adopté à la majorité des voix.

18/ Acceptation d'un sous traitant dans le marché des Jacobins

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération du 15 février 2008 et 14 novembre 2008, le Conseil Municipal a attribué les différents lots aux entreprises pour la restauration et la mise en valeur des Jacobins.

Le lot n°1 (maçonnerie, pierres de tailles) a été attribué à l'entreprise PATEU-ROBERT ainsi qu'il suit :

Tranche Ferme HT	Tranche conditionnelle 1	Tranche conditionnelle 2	Tranche conditionnelle 3	Totaux HT
345 383.03 €	470 238.80 €	326 585.50 €	80 606 €	1 222 813.33 €

La tranche ferme des travaux s'est terminée en juin 2009, la tranche conditionnelle 1 est en cours de réalisation.

L'entreprise PATEU ROBERT a récemment sollicité l'accord du Conseil Municipal pour la sous-traitance d'une prestation de carottage à l'entreprise FSB pour un montant de 2100 € HT avec paiement direct.

L'article 112 du code des marchés publics dispose : « le titulaire d'un marché public de travaux, d'un marché public de services ou d'un marché industriel peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement ».

L'article 113 du code des marchés publics dispose qu' « en cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché ».

L'article 114 du code des marchés publics précise que l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement sont demandés dans les conditions suivantes :

1° Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées ;
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

e) Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement ;

2° Dans le cas où la demande est présentée après le dépôt de l'offre, le titulaire remet contre récépissé au pouvoir adjudicateur ou lui adresse par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, une déclaration contenant les renseignements mentionnés au 1°

Le titulaire établit en outre qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116, en produisant soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont alors constatés par un acte spécial signé des deux parties.

Figurent dans l'acte spécial les renseignements ci-dessus mentionnés au 1° ;

Il est proposé au Conseil, d'accepter la proposition de sous-traitance de l'entreprise PATEU-ROBERT envers l'entreprise FSB pour un montant de 2 100 € HT avec paiement direct et d'autoriser le Maire à signer l'acte de sous-traitance, modifiant l'acte d'engagement initial du lot n°1.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur CHAILLON demande si le coût du sous traitant s'ajoute à celui du titulaire du marché ?

Monsieur le Maire répond que non, qu'il s'agit d'un paiement direct au sous traitant. Pour information, Monsieur le Maire informe l'auditoire de la pose des vitraux à l'église des Jacobins, au grand plaisir de Monsieur le Président de l'association des Jacobins. La rénovation de la porte d'entrée est également terminée.

Monsieur le Maire met aux voix : 13 voix pour et 13 abstentions : adopté à la majorité des voix.

19/ Dénomination du cinéma

Présentation de la note par Monsieur Stéphane BONNOTTE

La Commune a décidé de faire appel aux citoyens de Poligny pour trouver le nom de sa nouvelle salle de cinéma, actuellement en cours de construction, et qui ouvrira ses portes à l'automne 2010.

Pour cela, a été mis en place un « vote » à l'aide de bulletins spécifiques comprenant neuf noms possibles de salle de cinéma et une ligne supplémentaire laissée libre pour toute proposition d'une autre dénomination. Les trois noms obtenant le plus de suffrages à l'issue du vote sont retenus et le nom final sera choisi par le conseil municipal.

Les bulletins ont été mis à disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Ville, en téléchargement sur le site internet www.ville-poligny.fr et dans l'édition du journal « Le Progrès » du samedi 6 mars 2010 en page Poligny. L'information relative au vote a été assurée par des brèves et/ou articles dans Le Progrès, Voix du Jura et sur le site internet municipal ainsi que par l'apposition de deux affiches en mairie (panneau d'affichage sous le porche côté Grande Rue et accueil). Les Polinois avaient jusqu'au samedi 20 mars à midi pour déposer leur bulletin dans l'urne installée à l'accueil de la mairie.

Les neuf noms proposés étaient :

- * Le Jura
- * Ciné Comté
- * Ciné Toile
- * Le Modern'
- * Le Colisée
- * La Salle des Lumières

- * La Nouvelle Salle
- * Vox Poligny
- * Le Rex

Le dépouillement public s'est déroulée lundi 22 mars 2010 à 17 h 45 au salon d'honneur de l'hôtel de ville en présence de nombreuses personnes.

L'urne contenait 231 bulletins. Outre les 9 noms initialement proposés, 52 autres noms ont été donnés par les Polinois.

Les trois noms les plus fréquemment cités sont :

- * Ciné Comté (58 voix)
- * La Salle des Lumières (18 voix)
- * Ciné Toile (17 voix)

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir parmi ces trois propositions (Ciné Comté, Salle des Lumières, Ciné Toile), le nom de la nouvelle salle de cinéma de Poligny.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a proposé le nom de « Ciné Comté ».

Monsieur le Maire met aux voix :

- * Ciné Comté : 12 voix
 - * La Salle des Lumières: 1 voix
 - * Ciné Toile : 2 voix
- 11 personnes ne se prononcent pas

20/ Adhésion au groupement de commandes de voirie des communes de la CCCG

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Après la dissolution du Syndicat de voirie, qui assurait pour le compte des communes adhérentes, l'étude, la préparation de la consultation, l'attribution du marché et le suivi des travaux jusqu'à leur réception, ces différentes communes se sont retrouvées seules, face aux contraintes administratives.

Ce syndicat était épaulé par la Direction Départementale de l'Équipement, en tant que Maître d'Oeuvre, avec une mission complète.

La Direction Départementale des Territoires (ex DDE) met à disposition des petites communes une Assistance Technique de Solidarité dans le cadre de l'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour la description et l'estimation des travaux.

Avec cette assistance et conformément au code des marchés publics, des communes de la Communauté de Communes de Grimont se sont rassemblées dans le cadre d'un Groupement de Commandes. Cette procédure est reconduite en 2010.

Il est proposé d'intégrer ce groupement de commandes afin de bénéficier des avantages des meilleurs prix, liés aux quantités plus importantes.

Les devis estimatifs et quantitatifs seront réalisés par les Services Techniques, ainsi que le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion au groupement de commandes.

En cas d'avis favorable,

- élire un représentant de la Commune à la commission d'appel d'offres du groupement ;
- donner délégation de signature au coordonnateur (le Maire de Miery) pour signer le marché de travaux ;
- donner délégation au Maire pour signer les bons de commandes.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier



Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

21/ Vente de terrains par la Commune aux budgets lotissement 2^{ème} et 3^{ème} tranches

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Les budgets lotissement 2^{ème} et 3^{ème} tranches étant des budgets à caractère commercial, la collectivité propriétaire des terrains sur lesquels ont été établis les deux lotissements, a l'obligation de rétrocéder (sortir de son patrimoine) l'ensemble des terrains qui ne lui appartiennent plus.

Il est proposé au Conseil Municipal de rétrocéder les terrains à leurs prix d'acquisition, à savoir :

-  **Lotissement 2^{ème} tranche : 39 392.72 €**
-  **Lotissement 3^{ème} tranche : 38 595.67 €**

Deux titres de recettes seraient établis sur le budget général à l'article 2111/040 et un mandat serait établi sur les chacun des deux budgets annexes à l'article 6015 : les montants seraient identiques en dépense et en recettes.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

22/ Demande de subventions au titre de la D. G. E. 2010

Présentation de la note par Monsieur Jean-François GAILLARD

Dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement et, plus précisément, sous la rubrique "Construction ou rénovation de **bâtiments à usage scolaire**", il est proposé la mise en sécurité de l'installation électrique, partie protection, et de l'alarme incendie du groupe scolaire "les Perchées".

1) Après la mise en gaz du chauffage de ce bâtiment, il est devenu nécessaire de réduire l'encombrement des protections du fait de l'abandon de certains circuits, comme le chauffage au sol.

A partir du moment où l'installation est modifiée, le respect des nouvelles normes devient obligatoire.

L'autre enjeu sera de se décharger du poste de transformation, qui est à la charge de la Commune, dans le cadre d'un tarif vert.

2) L'alarme incendie, vétuste, ne répond plus aux normes de sécurité, elle devra être remplacée en totalité.

Estimation de la dépense:	15 456,57 + 1 043,43 (imprévus)	16 500,00 € HT
Taux de subvention 30%		4 636,97 €
Part communale		14 784,00 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de travaux, solliciter l'obtention de la D. G. E..

Le Conseil devra prendre l'engagement

- de financer le reste de l'opération sur le budget 2010,
- de faire déposer les déchets de chantier sur des sites réglementés selon leur nature.

Monsieur GAILLARD précise que la commission « affaires générales », réunie le 2 avril 2010, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

POINTS COMPLEMENTAIRES

1/ Subvention Scènes du Jura

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par délibération du 16 juin 2009, la Ville de Poligny a décidé d'octroyer une subvention de 10 210 € à Scènes du Jura pour la saison 2009-2010 et a autorisé le Maire à signer une convention bipartite.

Une nouvelle convention est proposée cette année par Scène du Jura pour une durée de 3 ans, à savoir pour les années 2010-2011-2012 (saison 2010/2011, saison 2011/2012, saison 2012/2013).

Afin de consolider l'action développée par cette structure culturelle, de conforter sa dimension départementale, régionale et nationale reconnue et au vu de la qualité du projet artistique développé, cette nouvelle convention lie Scènes du Jura avec :

- le Ministère de la culture
- le conseil général du jura
- la communauté de communes du bassin de Lons le saunier
- la ville de Dole
- la communauté de communes Ain-Angillon-Malvaux
- la ville de Poligny
- la ville de Salins les bains
- la ville de Morez
- la ville de Saint Amour

Dans le cadre de sa politique culturelle, l'association départementale « Scènes du Jura » programmera à Poligny l'organisation de 3 spectacles durant les 3 années proposée dans la convention.

A cet effet, un projet de convention a été établi entre les différents partenaires et Scènes du Jura définissant les obligations des partenaires respectifs, les moyens mis à disposition par la Ville, et la contribution financière de la Ville qui serait de 11 026.80 € en 2010 -2011 (à verser en 2011), 11 843.60 € en 2011 -2012 (à verser en 2012), 12 660.40 € en 2012-2013 (à verser en 2013).

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention avec « Scènes du Jura » pour les années 2010 à 2012.

Monsieur le Maire s'étonne de ne pas voir figurer la ville de Saint Claude dans les partenaires de l'association « Scènes du Jura ».

Monsieur CHAILLON répond qu'il y a d'autres types de programmation à Saint Claude.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

2/ Demande de subvention au titre du FIDP

Présentation de la note par Monsieur le Maire

La vidéo protection a été intégrée dans le dispositif législatif français par la loi n°95-73 du 21 janvier 1995, qui autorise la mise en œuvre par les autorités publiques compétentes de transmissions et d'enregistrements d'images prises sur la voie publique aux fins d'assurer notamment la protection des bâtiments et installations publics, la régulation du trafic routier et la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens.

Par délibération en date du 18 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de la mise en place de 4 caméras de vidéo protection sur le parking Jean Weber et a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance. Une subvention de 7887 € a été versée par l'Etat (50% du coût HT).

Les différents incidents, survenus aux ateliers municipaux sis avenue Wladimir Gagneur, ont suscité une réflexion sur l'opportunité de mettre également en place un système de vidéo protection. L'objectif est de prévenir l'atteinte aux biens avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. La vidéo protection se différencie, de la définition précédente, sur l'utilisation des images, qui ne sont accessibles que sur demande. Les caméras enregistrent les images des lieux à protéger. Ce système ne nécessite aucune intervention, c'est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention.

Le montant du projet est réparti de la manière suivante :

- Ensemble de vidéo protection 7 823.40 € HT
- Forfait installation et formation 2 380.00 € HT
- Contrat de service 699.00 € HT
- Frais de câblage 2 614.20 € HT
- Paramétrages logiciels 1 445.00 € HT
- Onduleur 527.50 € HT
- Gestion distante 691.30 € HT

soit un total éligible de 13 800.40 € HT
FIPD 80 % sollicité 11 040.32 €
Coût à la charge de la commune 2 760.08 € + TVA 2 704.88 € = 5 464.96 TTC

Il est proposé au Conseil, de bien vouloir solliciter une subvention au titre du FIPD au taux de 80 % pour l'installation de caméras de vidéo protection aux ateliers municipaux.

Monsieur le Maire précise que la ville est régulièrement sujette à des vols de véhicules et matériels aux ateliers municipaux, c'est la raison pour laquelle il serait souhaitable d'installer la vidéo protection au sein des services techniques. Les vols sont commis par des bandes organisées. Une négociation sera engagée avec l'assurance pour diminuer la prime annuelle. Nous sollicitons 80 % d'aide de l'Etat, et espérons obtenir au minimum 50 %.

Monsieur CHAILLON donne une explication de vote : l'opposition municipale est favorable à ce dossier puisque nous ne sommes pas dans le cas de la surveillance d'un lieu public.

Monsieur SAILLARD demande si la ville dispose d'une alarme aux ateliers ?

Monsieur le Maire répond que non.

Madame FLORES ajoute que de toute manière, une alarme n'est pas dissuasive.

Monsieur BONNOTTE pense au contraire qu'une alarme est dissuasive et souhaiterait en connaître le prix.

Monsieur le Maire répond qu'il ne connaît pas le prix d'une alarme.

Monsieur SAILLARD ajoute qu'il existe également des gaz qui dégagent une forte odeur faisant fuir les voleurs.

Monsieur le Maire acquiesce mais pense que ce type de protection est plus souvent utilisé pour les bijouteries.

Monsieur le Maire met aux voix : 21 pour, 5 abstentions, adopté à la majorité des voix.

3/ Demande de subvention pour la création d'un musée virtuel

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Suite aux travaux de recollement des collections du musée, une réunion a été organisée le 14 mai 2009 entre la DRAC, le Conseil Général, le Pays du Revermont et la Ville de Poligny : il a été proposé de créer un musée virtuel sur le site internet de la ville afin de faire découvrir aux internautes, une cinquantaine d'objets du musée.

Les clichés doivent être numérisés par un photographe agréé par la DRAC, ce qui représente une dépense de 5 000 € TTC.

Le plan de financement cette opération s'établirait ainsi :

Dépenses		Recette	
clichés photos	4500	DRAC	1500
conservation des supports	500	Région	1500
		Leader	1000
		ville de Poligny	1000
TOTAL	5000	TOTAL	5000

Il est proposé au Conseil de solliciter :

- **une subvention de 1500 € auprès de la DRAC (30 % de la dépense)**
- **une subvention de 1500 € auprès de la Région (30 % de la dépense)**
- **une subvention de 1000 € auprès de Leader (20 % de la dépense)**

Le coût à la charge de la Ville serait donc de 1 000 € (20 % de la dépense).

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

INFORMATIONS DIVERSES

- **prochain conseil municipal** : le 18 juin à 20h30

- **l'association « jura nature environnement » fête ses 40 ans à Poligny le 19 juin 2010** et proposera une conférence, diverses animations et un bal folklorique : Monsieur le Maire propose au Conseil d'accorder la gratuité de la salle des fêtes à cette association pour l'organisation de cet événement, sachant que les charges restent dues à la ville.

Monsieur CHAILLON demande s'il y a un travail de communication prévu après l'assemblée générale de l'association ?

Monsieur le Maire répond qu'il y aura à l'issue de l'AG, une ou plusieurs conférences, une sortie naturaliste, une exposition de peinture et photos puis un bal folk en soirée, ouvert aux polinois.

Monsieur CHAILLON demande qui préside cette association ?

Monsieur le maire répond qu'il s'agit de Dominique BICHLE.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

- **inauguration d'un mini bus** : Monsieur CHAILLON explique qu'il a entendu parler de l'achat d'un mini bus et demande pourquoi cet achat n'apparaît pas dans les dépenses d'investissement envisagées en 2010 ?

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un achat par la ville mais d'un contrat publicitaire regroupant 5 ou 6 partenaires.

Monsieur CHAILLON demande s'il s'agit de la même société que celle ayant proposé l'actuel mini bus ?

Monsieur le Maire répond que oui, qu'il s'agit de Visiocom : il explique que le produit est payé par des personnes privées et est proposé à l'achat à la ville au terme de 3 années pour une somme modique. La ville a raté l'occasion de rachat du mini bus lors de la précédente transaction, et tâchera de ne pas reproduire cette erreur cette fois ci.

Monsieur AUBERT demande quelle est la destination du mini bus ?

Monsieur le Maire répond qu'il est prêté aux associations avec une priorité au bus neuf et que si deux associations sollicitent les bus le même jour, l'association ayant fait sa demande la première aura le bus neuf, l'autre prendra l'ancien bus.

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Line LANG-JANOD

Dominique BONNET

NOTE DE LA DIRECTION GENERALE : le procès-verbal de séance figurant au registre des délibérations est consultable au secrétariat général par tout administré. La présente séance portant le n°19 comporte les extraits de délibérations suivants :

n°28 convocation du conseil

n°29 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2009 et approbation des comptes de gestion 2009

n° 30 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2009 et approbation des comptes de gestion

n° 31 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2009 et approbation des comptes de gestion

n° 32 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010

n° 33 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010

n° 34 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010 et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010 et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010

n° 35 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010 et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010 et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010

n° 36 approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010 et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010 et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2010

n°37 dénomination du futur cinéma

n°38 adhésion au groupement de commandes pour la voirie des communes adhérentes à la CCCG

n°39 rétrocession de terrains par la commune aux budgets lotissement 2^{ème} et 3^{ème} tranches

n°40 demande de subvention DGE pour travaux à l'école des Perchées

n°41 demande de subvention FIDP pour l'installation d'un système de vidéoprotection aux ateliers municipaux

n°42 demande de subventions pour la numérisation de clichés en vue de la création d'un musée virtuel

n°43 convention triennale avec Scènes du Jura